

Ville de BRUXELLES
Madame G. SCHILLEBEECKX
Département Urbanisme
Commission de Concertation
Boulevard Anspach, 6

B – 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 98M/03
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.1743/s.343
Annexes : 1 dossier + plans

Madame,

Objet : BRUXELLES. Rue Montoyer, 47. Rénovation d'un immeuble de bureaux.

En réponse à votre lettre du 18 février 2004, en référence, reçue le 20 février, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 3 mars 2004, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

Le projet est mitoyen à un hôtel de maître classé en totalité situé 28, square de Meeus. Il est en outre situé dans la zone de protection de celui-ci. L'immeuble date de 1953-1955. Il est dû aux architectes Eugène Delatte (ancien collaborateur d'Henry van de Velde) et Fernand Steppé. Il a été édifié pour le compte du Groupement des Hauts-Fourneaux et Aciéries Belges et figure parmi les meilleurs exemples d'immeubles de bureaux de l'immédiat après-guerre à Bruxelles. Il est notamment repris dans le guide « *L'Architecture moderne à Bruxelles* ».

Le projet nie quelques-unes des principales qualités de l'immeuble qui se distingue par l'expression des façades, assez franche dans sa diversité. Il faut notamment souligner la façade finement ossaturée qui forme la saillie de l'angle de la rue de la Science. Les grandes corniches saillantes couronnant l'ensemble assurent la cohérence de l'édifice.

Les transformations effacent cette composition. En modifiant une grande partie des façades en murs rideaux équipés de vitrages semi-réfléchissants aux étages et de vitrages sérigraphiés au rez-de-chaussée, elles dématérialisent l'ossature, en particulier la lecture de l'angle construit. Le bâtiment est désormais achevé par de simples bandeaux en aluminium. L'extension d'un niveau en recul et le surhaussement de l'articulation du mitoyen avec l'édifice protégé accentuent encore la rupture d'échelle entre les deux constructions. L'intérieur de l'immeuble est totalement réorganisé et le parti simple d'origine - à savoir un noyau de circulations et de services placé en position centrale, à l'articulation des deux ailes -, est abandonné au profit d'une dispersion de ceux-ci et de l'implantation d'une batterie de quatre ascenseurs placés en ligne, obstruant la façade située à l'angle des deux rues. Ce parti a des conséquences fort dommageables sur le traitement architectural des nouvelles façades. La Commission ne peut l'encourager car il ne va pas dans le sens d'une remise en valeur de l'hôtel de maître protégé.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. STEGEN
Vice-Président